



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1179
16 décembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 15 DÉCEMBRE 1998, ADRESSÉES AU
SECÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir le texte d'une lettre datée du 15 décembre 1998, que vous adresse le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammed Al-Sahaf, dans laquelle il commente les déclarations du Conseiller pour la sécurité nationale des États-Unis que ce dernier a faites le 8 décembre 1998 et dans lesquelles il dévoile l'exploitation par les États-Unis de l'Organisation des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité et de ses résolutions, pour servir les intérêts de la politique américaine à l'encontre de l'Iraq, invite le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en vue d'empêcher ces actes contraires à la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettres identiques datées du 15 décembre 1998, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq

J'ai l'honneur de me référer à mes deux lettres du 19 octobre 1998 et du 30 novembre 1998, dans lesquelles j'ai fourni au Conseil de sécurité d'amples détails sur les graves actions politiques et militaires auxquelles se livre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à l'encontre de la souveraineté, de la sécurité, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Iraq. De même, j'ai démontré dans ces lettres la fausseté des prétextes auxquels recourt le Gouvernement américain dans ses allégations lorsqu'il utilise la force militaire contre l'Iraq en s'appuyant sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cependant, les événements récents, en particulier ce qui s'est produit le 14 novembre 1998 et les quelques semaines qui se sont écoulées depuis, prouvent de façon convaincante la véracité et la justesse de ce que nous avons déclaré dans nos deux lettres susmentionnées. Il a été corroboré par les déclarations officielles prononcées par le Président des États-Unis d'Amérique le 15 novembre 1998, que son gouvernement emprunte toutes les voies et utilise tous les moyens pour changer le régime politique national légitime en Iraq, notamment le recours à la force armée et le versement des fonds nécessaires pour enrôler des tueurs, des mercenaires et des agents en vue de mettre en oeuvre cette politique américaine officielle. À la suite de cette admission du Président américain, il y a eu d'autres admissions lors de déclarations officielles de nombreux représentants officiels américains, notamment des ministres et des membres de l'état-major.

Dans la présente lettre j'attire votre attention ainsi que celle de tous les membres du Conseil de sécurité sur une nouvelle preuve que nous ajoutons officiellement aux preuves accablantes précédentes que nous avons fournies au Conseil. Cette nouvelle preuve confirme non seulement la conspiration du Gouvernement des États-Unis d'Amérique contre l'Iraq et l'utilisation de la force brutale pour attaquer ce pays, ainsi que l'intervention dans les affaires intérieures de ce pays à des fins purement personnelles, mais aussi à quel point le Gouvernement des États-Unis d'Amérique méprise le Conseil de sécurité et se moque de ses résolutions pour réaliser les objectifs politiques américains à l'encontre de l'Iraq. Le mercredi 8 décembre 1998, le Conseiller pour la sécurité nationale, Sandy Berger, a prononcé un discours à l'Université Stanford, en Californie (États-Unis), dans lequel il a admis un certain nombre de choses graves concernant l'Iraq et les résolutions du Conseil de sécurité imposées contre ce pays, comme indiqué ci-après :

1. Sandy Berger a reconnu que les sanctions imposées à l'Iraq depuis plus de huit ans sont les plus sévères qui aient jamais été imposées. Il a affirmé ensuite que ce sont les États-Unis d'Amérique qui ont maintenu ces sanctions imposées contre l'Iraq pendant plus de huit ans parce qu'elles constituent l'un des quatre piliers sur lesquels repose la stratégie américaine qualifiée de stratégie d'"endiguement de l'Iraq".

Les propos de Sandy Berger sont très clairs et ne laissent aucune place à l'interprétation. Il confirme l'utilisation flagrante et complète du Conseil de

/...

sécurité et de ses résolutions, ainsi que de ce que l'on appelle la communauté internationale, et le mépris de tous ceux-ci, en vue de servir la politique américaine d'agression contre l'Iraq et le peuple iraquien.

Sandy Berger affirme sans ambiguïté que l'embargo le plus strict de l'histoire, qui est imposé au nom du Conseil de sécurité contre l'Iraq depuis plus de huit ans et a fait plus d'un million de victimes parmi les citoyens iraqiens, est en vérité un embargo imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui n'est qu'une partie intégrante de la stratégie américaine et qui n'a aucun rapport avec la question traitée par le Conseil de sécurité qu'il est convenu d'appeler la crise du Golfe.

2. Sandy Berger reconnaît dans son discours, s'agissant de la stratégie américaine qualifiée d'"endiguement de l'Iraq", que l'imposition d'un embargo contre l'Iraq au nom du Conseil de sécurité est l'un de ses piliers. Il s'agit d'une stratégie qui ne peut être soutenue sur le long terme. Pour cette raison, le Gouvernement américain a commencé à faire porter ses efforts, publiquement et officiellement, sur ce à quoi il se livrait secrètement, c'est-à-dire son action continue par tous les moyens visant à intervenir dans les affaires intérieures de l'Iraq et à recourir à la force armée contre ce pays en vue de renverser son régime politique national, mais ils ont échoué et leur esprit misérable a été frustré. Sandy Berger a décrit l'engagement du Gouvernement américain dans des actes criminels contre l'Iraq comme un choix que l'Administration américaine devait faire en faisant preuve de constance et de détermination, en étant résolue à utiliser la force de façon effective en la matière.

3. Sandy Berger a poursuivi en expliquant le scénario politique des États-Unis contre l'Iraq, qui réquisitionnait le Conseil de sécurité et ses résolutions à leur service. Il appelle ceux dont il imagine qu'ils suivront son vain appel, en vue de les leurrer, de même qu'il imagine dans son esprit malade que lorsque le Gouvernement américain réussira, en utilisant la force effective contre l'Iraq, à renverser le régime politique national de ce pays et à mettre en place à Bagdad un gouvernement inféodé à Washington, que les États-Unis indemniseront ce gouvernement confiné dans l'imagination malade de Sandy Berger en :

a) Allégeant les sanctions économiques imposées à l'Iraq depuis août 1990;

b) Allégeant la dette colossale de l'Iraq.

Ces thèmes authentiques, traités dans le discours de Sandy Berger, ont déjà été présentés au milieu d'un flot de mensonges, de propos immoraux et déshonorants, d'allégations et de forfanteries par lesquels se caractérisent habituellement les dirigeants et les responsables des États-Unis d'Amérique.

Avant de nous adresser à vous, conformément aux responsabilités qui vous incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international et en vue d'empêcher toute interprétation fautive de notre position, nous tenons à réaffirmer que nous avons rédigé la présente lettre à votre intention non pas parce que l'Iraq craint les mensonges des dirigeants américains tyranniques ou parce qu'il est épouvanté et terrorisé par les actes d'agression et de complot américains contre sa sécurité, sa souveraineté, sa liberté et son indépendance.

/...

Durant les 30 dernières années, et particulièrement durant les 10 dernières, une longue série de dirigeants américains ont tenté de comploter contre l'Iraq et ils ont toujours complètement échoué grâce à la protection du Tout-Puissant et au bon comportement du peuple iraquien, et nous soulevons cette question en vue d'attirer l'attention de certains membres du Conseil de sécurité, particulièrement les membres permanents de celui-ci, sur une sorte d'affront que les États-Unis vous infligent, afin de savoir si ces membres ravaleront cet affront ou s'ils réagiront, par respect pour leurs obligations à l'égard de leur peuple et par respect pour le rôle qui est le leur en vertu de leurs obligations juridiques.

Nous condamnons vigoureusement ces actes d'agression américains contre notre pays et notre peuple et demandons instamment au Conseil de sécurité, en vertu de la Charte et des droits internationaux, de condamner ces déclarations, ces actes d'agression et ces complots contre l'Iraq, de les empêcher et de demander des comptes à ceux qui se livrent à de tels actes. En même temps, nous tenons à réaffirmer que ni les déclarations de Sandy Berger, ni le complot et les actes d'agression américains ne pourront ébranler un seul palmier de la palmeraie qu'est l'Iraq, qui continuera à les mépriser, fier du comportement noble de la nation; les attaquants américains pourront peut-être détruire un palmier iraquien en larguant des bombes et des missiles contre celui-ci, mais ils échoueront rapidement à lui faire courber la tête, siège de la vie. Ils ne réussiront pas, quelles que soient leur tyrannie et leur puissance, à ébranler la foi, la stabilité et la fermeté du grand peuple iraquien. Tout responsable américain ne peut que respecter l'Iraq et respecter son régime politique, qu'il le veuille ou non.

L'Iraq a répété à maintes reprises et à plusieurs occasions que, pour les États-Unis d'Amérique, la diplomatie véritable telle que reconnue par les États, le droit international, l'Organisation des Nations Unies et sa Charte, constitue un obstacle gênant, sauf si elle peut être mise au service de leur politique contre tel ou tel pays, au gré de la volonté des dirigeants de Washington. Certains, pour une raison ou une autre, se sont laissés duper et ont démenti cette réalité.

Les propos de M. Sandy Berger, conseiller pour la sécurité nationale, non seulement ne peuvent tromper personne, mais suscitent plusieurs interrogations et constituent une source d'inquiétude pour tout observateur impartial et juste.

Vous-même, en tant que membre du Conseil de sécurité, ne pensez-vous pas que les propos de Sandy Berger sont embarrassants pour les États que vous représentez et pour l'institution internationale où vous siégez, qui porte le nom de Conseil de sécurité? Les propos du conseiller américain pour la sécurité nationale n'accordent aucune considération à la volonté du Conseil de sécurité, en tant qu'instance internationale, ni à celle de ses membres. Nonobstant leur caractère injuste, partiel et arbitraire, les résolutions du Conseil de sécurité sont considérées, et M. Berger le dit clairement, comme l'un des instruments entre les mains du Gouvernement des États-Unis qui les conçoivent et décident de leur exécution car elles vont dans le sens de leur stratégie.

D'après les propres propos du Conseiller pour la sécurité nationale américain, ce sont les États-Unis qui ont maintenu contre l'Iraq les sanctions

les plus draconiennes de l'histoire, et ce depuis plus de huit ans. Ces sanctions constituent l'un des quatre piliers de la stratégie américaine contre l'Iraq. Ainsi, Sandy Berger affirme que c'est Washington qui décide du maintien de l'embargo contre l'Iraq conformément à leurs intérêts politiques... Les membres du Conseil de sécurité ne se sentent-ils pas embarrassés par cette affirmation du Conseiller à la sécurité nationale?

Les États-Unis d'Amérique déclarent officiellement, par la voie de leurs plus hauts responsables et par le biais de la presse écrite et des médias audiovisuels, qu'ils s'ingèrent dans les affaires intérieures de l'Iraq et consacrent des dizaines, voire des centaines de millions de dollars, et utilisent la force armée pour renverser le régime politique national légitime de l'Iraq. Malgré cela, le Conseil de sécurité garde le silence et tous ses membres, y compris le représentant des États-Unis d'Amérique lui-même, savent très bien que cette politique des États-Unis et leurs actes d'agression contre l'Iraq constituent une violation flagrante de tous les principes et de toutes les règles du droit international, notamment la Charte des Nations Unies et même les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil de sécurité n'éprouvent-ils aucune gêne devant la violation par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique du droit international et des résolutions du Conseil? Ne se sentent-ils pas gênés par le fait que le Conseil garde le silence devant le vacarme fait par les États-Unis?

La témérité des États-Unis d'Amérique est humiliante pour la communauté internationale et le silence du Conseil de sécurité est humiliant pour l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes pour notre part convaincus que ce silence ne doit pas durer compte tenu de ses conséquences désastreuses sur la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et les principes de sa Charte.

Les États-Unis reconnaissent, par la voie de leur conseiller national pour la sécurité, que leur gouvernement allégera les sanctions économiques imposées à l'Iraq si un gouvernement acquis à la politique de Washington venait à être installé à Bagdad.

Y a-t-il pire humiliation que celle-ci pour le Conseil de sécurité et ses résolutions? Peut-on imaginer pire confiscation de la volonté des autres membres du Conseil que celle-ci?

Pire encore, Sandy Berger a déclaré que si les États-Unis réussissaient à renverser le régime politique national de l'Iraq et à mettre en place un gouvernement qui leur soit favorable, ils allégeront la dette de l'Iraq qu'ils qualifient d'énorme.

À cet égard, il faut que les membres du Conseil de sécurité sachent que l'Iraq n'est pas endetté auprès des États-Unis. Le conseiller à la sécurité nationale a tout simplement tenté de faire l'amalgame entre la question de la dette et celle des indemnités.

Les propos de Sandy Berger confirment que la politique d'hostilité des États-Unis à l'égard de l'Iraq vise à utiliser les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux sanctions économiques et aux indemnités pour attirer

les éventuels éléments à leur solde et les leurrer par des décisions prises à Washington visant à alléger les sanctions économiques et à réduire le montant des indemnisations, lesquelles ont été imposées à l'Iraq au nom du Conseil de sécurité, à condition que les éléments en question acceptent d'être les instruments des services américains pour renverser le régime politique iraquien.

En résumé, le Conseiller américain pour la sécurité nationale a déclaré ouvertement et avec insolence que c'était Washington qui dirigeait l'"examen" des sanctions et prenait les décisions et que les autres membres du Conseil de sécurité n'avaient pas leur mot à dire.

Au cours des huit dernières années, l'Iraq s'est plaint à maintes reprises des abus commis par les États-Unis et a affirmé que les résolutions injustes et arbitraires qu'adoptait le Conseil de sécurité au sujet de l'Iraq n'étaient pas dictées par la volonté des autres membres du Conseil, mais leur étaient imposées par une puissance oppressive, à savoir les États-Unis d'Amérique. Nos affirmations étaient contrées par des démentis et diverses excuses. Aujourd'hui, elles sont confirmées par les responsables américains, qui ont ouvertement déclaré que les sanctions économiques imposées à l'Iraq s'inscrivaient dans le cadre de la politique des États-Unis et qu'elles seraient maintenues, car il s'agissait là d'un des moyens qui étaient utilisé pour essayer de renverser le régime iraquien. Pour atteindre leurs objectifs politiques en ce qui concerne l'Iraq, les États-Unis ont également recours à la force armée, officiellement pour obliger l'Iraq à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, et ils utilisent leurs fonds pour armer des agents et des mercenaires.

Qu'est-ce que les membres du Conseil de sécurité ont à dire aujourd'hui après ces terribles révélations?

Pourquoi les autres membres du Conseil de sécurité ne prennent-ils pas, au vu et au su du monde entier, des mesures conformes à la Charte des Nations Unies et au droit international pour rétablir la justice et la vérité, ou tout au moins pour faire taire les adversaires de la justice et de la vérité et mettre un terme à l'injustice dont souffre le peuple iraquien depuis plus de huit ans? Ces mesures devraient refléter les positions des membres du Conseil, notamment les membres permanents, conformément aux responsabilités que leur imposent la Charte des Nations Unies et le droit international. Les États concernés prouveraient ainsi qu'ils sont membres à part entière d'une organisation internationale dont le fonctionnement s'appuie sur la Charte et les règles du droit international et opposeraient un démenti aux déclarations du Conseiller américain pour la sécurité nationale, M. Sandy Berger, selon lequel les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'Iraq serviraient à appliquer la politique des États-Unis, qui sont hostiles à l'Iraq et à son peuple.

Il s'agit là de questions légitimes qui, nous en sommes convaincus, ne reflètent pas uniquement la position et les sentiments des dirigeants et du peuple iraqiens, mais aussi ceux de l'écrasante majorité des pays et des peuples dans le monde. J'espère que les membres du Conseil de sécurité adopteront des positions et prendront des mesures concrètes afin de prouver à M. Sandy Berger que les États-Unis ne peuvent pas ignorer la volonté des autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et la faire distribuer comme document du Conseil.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammad Said AL-SAHAF
